

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le **29 MARS 2025**

**DECRET N° 25 - 020 /PR**

Portant promulgation de la loi N°25-002/AU autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier les Statuts de la Banque Centrale des Comores.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

## D E C R E T E :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la loi N°25-002/AU autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier les Statuts de la Banque Centrale des Comores, adoptée le 22 mars 2025 par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

**ARTICLE UNIQUE** : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier les Statuts (modification) de la Banque Centrale des Comores, signés le 3 décembre 2024, conformément aux dispositions de la Constitution et aux accords de coopération monétaire signés le 23 novembre 1979 entre les Comores et la France.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

**AZALI Assoumani**

